

## SOUTENANCES DE MEMOIRES DE MAITRISE

CENTRE PIERRE LÉON  
 MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME  
 (M.R.A.S.H.)  
 14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07  
 Tél. 72.72.64.01

1°) L'artisanat et le commerce des cuirs et peaux à Lyon,  
 de 1380 environ à 1500 environ.

par Melle Eliane GAUVENT

Mémoire de Maitrise soutenu le 19 décembre 1970

Jury : M. René FEDOU, M. Jacques ROSSIAUD.

Voici une des activités les plus importantes du Lyon médiéval, une des plus anciennes aussi : le premier métier organisé connu est celui des pelletiers, auxquels, en 1208, l'archevêque Renaud de Forez confirmait un privilège honorifique qui témoigne de la place qu'ils tenaient dès lors dans la ville et, plus encore, dans la clientèle de l'Eglise de Lyon. Ce travail s'est attaché à restituer leur histoire à partir du moment où les documents deviennent assez riches et assez nombreux pour autoriser des conclusions fondées : livres du vaillant ou « nommées », registres consulaires, quelques testaments, Trois statuts de métiers inexploités jusqu'ici ont servi de base à l'enquête.

Les métiers des cuirs et peaux, s'approvisionnaient surtout en Lyonnais, Forez, Savoie, Dombes et Berry, mais aussi en « tous pays », Russie comprise. Déjà nombreux en 1376, ils sont allés se diversifiant : de 8 à cette date - pelletiers, escoffiers (appelés « corduanniers » à partir de 1458), tanneurs, selliers, bastiers, parcheminiers, gantiers, groliers -, leur nombre s'est élevé à 17 en 1493, par l'adjonction des corréeurs, aiguilletiers, boursiers, taconniers (réparateurs de chaussures qui utilisent des pièces de cuir ou tacons), gainiers, blanchiers, bourreliers, faiseurs de gibecières, teinturiers de cuirs. Parallèlement, l'effectif global des Lyonnais s'adonnant à ces activités n'a cessé d'augmenter : les « vaillants » accusent la progression suivante :

Années :	Contribuables (inscrits aux « vaillants ») :
1376	34
1388	49
1406	54 (1)
1446	144
1493	327 (2)

C'est surtout après la crise de la guerre bourguignonne et avec l'essor des foires, au cours de la seconde moitié du XVe siècle, que le progrès est remarquable. Il est dû évidemment à l'extension du marché, qui prend des dimensions européennes, et à l'accroissement démographique qui développe la clientèle locale. C'est aux pelletiers et aux escoffiers-cordonniers que revient numériquement, la plus belle place : ces derniers représentent à eux seuls la moitié des artisans du cuir en 1376 ; s'ils n'en constituent guère plus du quart en 1493, leur nombre n'en a pas moins, entre temps, quintuplé. Les pelletiers

(1) Pour la seule « partie du royaume » ou rive droite de la Saône.

(2) Chiffre approximatif.

eux, passent de la proportion d'environ d'un sixième à celle de plus d'un quart ; leur effectif, s'élevant de 5 à 87, est, en un siècle, devenu dix-sept fois plus important.

La répartition des fortunes traduit une évolution non moins intéressante. Au XIV<sup>e</sup> siècle, elle paraît assez équilibrée : en 1388, par exemple, une « classe moyenne » forte de 44,9 % des chefs de feux sépare une catégorie aisée ou riche comprenant 18,3% d'entre eux et un contingent de très modestes contribuables égal à 36,8 % - A s'en tenir aux « nommées » de 1446 le déséquilibre qui s'installe au XV<sup>e</sup> siècle semble énorme : une masse de 102 artisans inscrits pour moins de 100 livres tournois doivent se partager 70 % du « capital fiscal » des métiers du cuir, tandis que six seulement détiennent plus de 500 l. t. et 36 entre 100 et 499. Les nommées de 1493 accentuent la tendance vers une sorte de prolétarisation. Il faut, en fait, corriger cette impression qui tient pour une part à ce que les livres d'estime du XV<sup>e</sup> siècle descendent plus bas dans la hiérarchie des fortunes. Mais, même à ne considérer que les contribuables ayant quelque bien immobilier, il apparaît que la richesse est le privilège d'un très petit nombre d'individus qui la conservent jalousement par l'hérédité de la maîtrise et les premières tentatives de réglementation dans une ville où la liberté des métiers est une tradition. Les crises liées à la guerre ont accru l'écart entre un prolétariat nombreux - qui souffre de son nombre même et de la division du travail qui devient excessive - et quelques « gros » marchands qui possèdent richesse et puissance.

La structure des fortunes est marquée par l'importance du « meuble », qui, en 1388, en représente 67,5 % du total et s'élève, chez les plus riches, jusqu'à 2000 ou 2500 l. t. Signe - conforme à ce que l'on sait d'autres groupes socio-professionnels - d'une richesse récente. Au XV<sup>e</sup> siècle, celle-ci s'investit, principalement en immeubles urbains : en 1493, ces derniers constituent 31 % de tout le capital fiscal, les biens ruraux 10 %, le meuble 59 % - la part considérable conservée par celui-ci s'expliquant par l'accroissement du nombre des gagne-petit inscrits aux registres et qui n'ont que leur meuble (ou leur « vaillant » à déclarer, sans le moindre bien au soleil.

Avec la richesse, certains métiers ou membres de métiers des cuirs et peaux détiennent une part du pouvoir. Il s'agit surtout des pelletiers, grands marchands à l'échelle européenne, fournisseurs des cours princières de Bourgogne, Savoie et Bourbon, concurrents des pelletiers de Chalon-sur-Saône, dont, au XIV<sup>e</sup> siècle, ils fréquentent les foires. Parmi eux, se détachent les Garin et les Caille, qui, comparables aux riches et puissants pelletiers de Toulouse, Genève ou Marseille, exercent une influence considérable sur la vie municipale entre 1388 et 1439, période où un pelletier siège au consulat un an sur deux. Passée cette date, il faut, semble-t-il, attendre 1500 pour voir à nouveau un pelletier y accéder. Quant aux autres métiers, même les corréurs qui comptent pourtant eux aussi parmi les « arts majeurs », ils ne participent au gouvernement de la ville que par le biais de la maîtrise des métiers. La masse de l'artisanat du cuir n'apparaît sur la scène politique que lors de la « rebeune » de 1436 et la place de ses différentes branches décroît dans la hiérarchie des métiers. De leur côté, les plus gros marchands ne comptent plus sur le seul trafic des peaux et fourrures et lui adjoignent d'autres activités, notamment le change. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le plus traditionnel peut-être des commerces médiévaux lyonnais n'était qu'un élément parmi d'autres des grandes foires aux épices et aux étoffes précieuses, sur une des premières places financières de l'Occident.

M. FEDOU regrette, ainsi que M. ROSSIAUD, que la documentation, déjà fort abondante, utilisée par l'auteur n'ait pas été complétée par quelques sondages dans les registres de tailles, qui eussent comblé certaines lacunes des « nommées ». Mais il loue Melle GAUVENT pour le renouvellement considérable que son travail apporte à un des aspects majeurs de la vie économique et sociale du Moyen-Age lyonnais. Les pages sur les statuts que réclament au XV<sup>e</sup> siècle « corduanniers », pelletiers et selliers ainsi que sur les trois confréries qui se confondent avec ces métiers sont, à bien des égards, très neuves. L'ouvrage se montre soucieux de comparaisons, lyonnaises et extra-lyonnaises ; l'enquête a été scrupuleusement conduite ; les résultats donnent lieu à de multiples tableaux ; plusieurs pièces justificatives inédites sont publiées : autant de points forts d'un riche mémoire.

M. ROSSIAUD trouve que l'auteur n'a pas suffisamment distingué les grands marchands, qui sont les plus importants corréurs et surtout les principaux pelletiers, des simples artisans des cuirs et peaux. Il souligne aussi que l'apparente diminu-

tion du meuble à la fin du XVe siècle est fallacieuse en raison des procédés employés pour l'évaluation des « vaillants ». Mais il se rallie aux éloges exprimés par M. FEDOU et qui méritent à ce travail documenté et bien charpenté la mention Très Bien.